Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260605-CM2026107-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DÉLIBERATION N° 2026-107

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique		X	T. BOUCHARDON
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie		X	
TAILLANDIER Michel, Adjoint		X		LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe		X	S. MASSON	LOUGLAYAL Hicham	X		
VILLALDEA Rafaël, Adjoint	X			SADDIK Karim		X	H. LOUGLAYAL
PORRAS Meggan, Adjointe		X		GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint		X	R. VILLADEA	COLOMBIER Luc		X	
MASSON Stéphanie, Adjointe	X			MARC Solène	X		
PETITJEAN Eliane	X			TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier		X	
LAMBERT Jacques		X	P. LAUVERGEAT				

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle FRODEFOND

En exercice :	29	Présents :	19	Pouvoir(s) :	5	Votants :	24	Absent(s) :	10

TARIFS MUNICIPAUX ET REGLEMENT INTERIEUR : ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Madame Marinette ROBERT, Adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, expose :

Le Conseil municipal a, par délibération n° 2025-053 du 18 mars 2025, approuvé la tarification 2025-2026 annexée au règlement intérieur de l'accueil de loisirs et périscolaire de la ville de Saint-Florent-sur-Cher.

Pour l'année 2026-2027, il est proposé de modifier le règlement intérieur, ainsi que la tarification. Ces modifications concernent la période d'occupation du 1er juillet 2026 au 31 août 2027 et portent sur l'article 9. Les tarifs sont applicables dès l'ouverture des inscriptions au 1er juin.

Article 9 : tarification des services du 1er juillet 2026 au 31 août 2027

- L'adhésion à l'accueil de loisirs est supprimée.
- L'accueil municipal est un service payant pour le mercredi ainsi que les petites et grandes vacances. Ce service non obligatoire est accessible sur inscription et sur réservation. Le tarif est fixé à 1,50 € pour la tranche horaire de 7h00 à 8h30 et 1,50 € de 17h00 à 18h30.
- Afin d'optimiser les places d'accueil du mercredi, les inscriptions se font en journée complète avec ou sans repas.

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 08/06/2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260605-CM2026107-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur de l'Accueil de loisirs et la tarification pour l'année scolaire 2026-2027.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 5 juin 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

La secrétaire de séance,
Madame Gabrielle FRODEFOND

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 08/06/2026